



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/16  
11 mars 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-neuvième réunion  
Montréal, 15 – 19 avril 2013

**COOPÉRATION BILATÉRALE**

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération suivantes :

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) (plan sectoriel pour les mousses de polystyrène extrudé) en Chine	Allemagne

**Note sur l'organisation du document**

1. Ce document dresse un tableau général des demandes faites par les agences bilatérales, en indiquant si elles sont admissibles aux fins d'approbation par le Comité exécutif, compte tenu du niveau maximal de coopération bilatérale disponible pour 2013. Il renvoie aux documents des réunions pertinentes sur les débats concernant ces demandes bilatérales et présente la recommandation habituelle sur l'année d'attribution de la coopération bilatérale.

**Introduction**

2. Un seul projet de coopération bilatérale, d'une valeur de 438 036 \$US (incluant les frais d'agence), présenté par le gouvernement de l'Allemagne, a été reçu par le Secrétariat aux fins d'approbation à la 69<sup>e</sup> réunion, tel qu'indiqué dans le tableau 1.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Tableau 1

**VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION BILATÉRALE, PAR AGENCE DE COOPÉRATION (incluant les frais d'agence)**

<b>Agence bilatérale</b>	<b>Montant demandé (\$US)</b>	<b>Nombre de projets</b>
Allemagne	438 036	1
<b>Total</b>	<b>438 036</b>	<b>1</b>

**DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE**

**Introduction**

3. Le tableau 2 résume la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne. La valeur de cette demande (438 036 \$US), combinée aux montants de 1 501 405 \$US et 3 554 902 \$US approuvés respectivement aux 66<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> réunions, ne dépasse pas la contribution bilatérale de l'Allemagne pour la période triennale de 2012-2014 (8 182 837 \$US).

Tableau 2

**PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE**

<b>Titre du projet</b>	<b>Pays</b>	<b>Montant demandé (\$US)</b>	<b>Montant recommandé (\$US)</b>
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) (plan sectoriel pour les mousses de polystyrène extrudé)	Chine	390 977	(1)
Frais d'agence		47 059	
<b>Total</b>		<b>438 036</b>	

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/23

**Chine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) (plan sectoriel pour les mousses de polystyrène extrudé) (390 977 \$US)**

4. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds se trouvent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/23.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE**

5. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Demander au Trésorier de compenser les coûts du projet bilatéral approuvé à la 69<sup>e</sup> réunion comme suit :
  - i) XX \$US (incluant les frais d'agence) à déduire du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour la période 2012-2014.

-----